

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2004-147 DU 26 MARS 2004

chargeant Monsieur Frédéric DOHOU, Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme, de l'intérim de Monsieur Fatiou AKPLOGAN, Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi, pour compter du jeudi 25 mars 2004.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- VU le Décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;

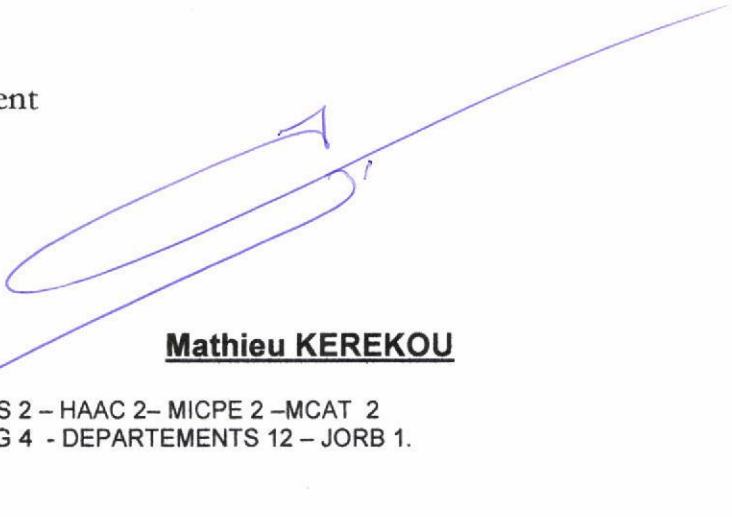
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du jeudi 25 mars 2004, Monsieur Frédéric DOHOU, Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme est chargé de l'intérim du Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi, Monsieur Fatiou AKPLOGAN, pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 26 mars 2004

par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 – AN 4 – CS 2 – CC 2 – CES 2 – HAAC 2 – MICPE 2 – MCAT 2
AUTRES MINISTERES 19 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 12 – JORB 1.